



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 18356

Numéro SIREN : 804 388 627

Nom ou dénomination : HOMUNITY

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2014 sous le numéro de dépôt 84669



1408475603

DATE DEPOT :	2014-09-11
NUMERO DE DEPOT :	2014R084669
N° GESTION :	2014B18356
N° SIREN :	804388627
DENOMINATION :	HOMUNITY
ADRESSE :	11 rue François Ponsard 75116 Paris
DATE D'ACTE :	2014/09/04
TYPE D'ACTE :	ACTE
NATURE D'ACTE :	ATTESTATION BANCAIRE

PARIS PAUL DOUMER
80 AVENUE PAUL DOUMER
75116 PARIS 16
Tél. : 01 53 89 64 35
Fax : 01 53 89 64 36

V / réf.: 65018721656
N / réf.: LAURENT MINNELLA

Attestation de dépôt

pour constitution de capital social
(Article 77-Loi du 24 Juillet 1966
Article 62 - Décret du 23 mars 1967)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France dont le siège social est sis à : 26 quai de la Rapée 75012 Paris atteste

qu'il a été déposé le 04/09/2014 par Mr ROMET QUENTIN fondateur - conformément à la réglementation en vigueur -

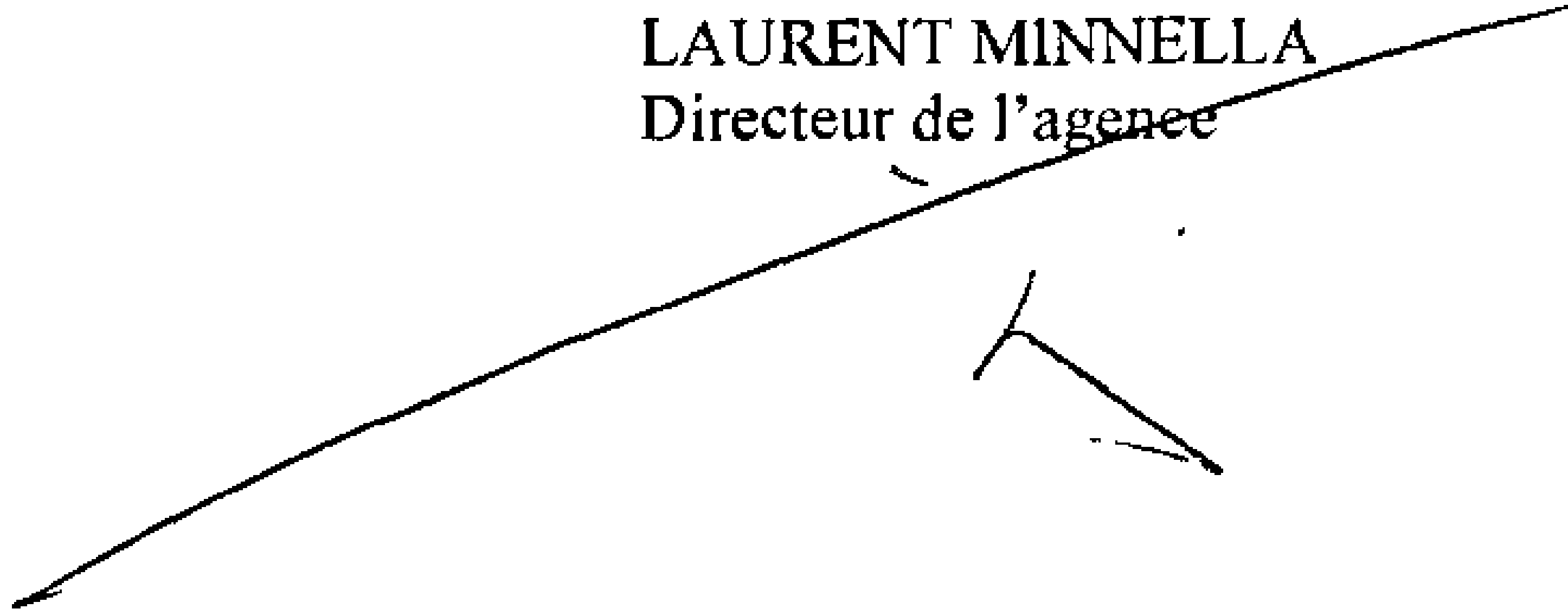
- Au compte spécial bloqué n° 65018721656
ouvert au nom de la Société en formation, dénommée HOMUNITY
au capital de 15 000,00 EUR
sans appel public à l'épargne
dont le siège social est établi à 11 rue François Ponsard 75116
la somme de 15 000,00 EUR représentant la partie libérée soit : 100,00 % du capital social
- Une liste comportant les noms, prénoms usuels et date de naissance des fondateurs avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux (ci-après annexée).

La Caisse Régionale agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des sociétés, et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Attestation valable jusqu'au 04/10/2014.

Fait à PARIS 16, le 4 Septembre 2014

LAURENT MINNELLA
Directeur de l'agence



Liste des fondateurs

Société : HOMUNITY

Compte n° 65018721656

Nom et prénom	Né(e) le	Montant versé
ROMET QUENTIN	31/03/1990	9000 EUR
DE VERGIE Arnaud	21/10/1989	6000 EUR
		EUR
		EUR

dominant de ces
et les présents s

ARTICLE 2 - Dé

La dénomination

Sur tous les act
suivie immédia
l'énonciation du

- Romet Quentin
une somme en
- de Vergie Arn
une somme en

Soit au total la

Ladite somme
entiérement, ai

4. Le droit de voter sur les décisions collectives est réservé à l'usufruitier.

5. Chaque fois que les propriétaires sont en condition d'avoir la vente du nombre

3. Le Président d'agrément pour
Cette notification
A défaut de rép
4. Les décisions
5. En cas d'agre
sa demande d'a
décision d'agré
caducité.

indemnisation de

- dissolution ou l

- exclusion du P

- interdiction de

incapacité ou fai

Rémunération

La rémunération

- approbation des
- approbation des
- modification des
- nomination du L
- agrément des c

ou d'un vote par
prévues par la ré
sens du décret M
garantissant son
Le Président de
prévues à l'article

Le Président établit
Dans les six mois
les comptes annuels
sont établis, ils so

ARTICLE 24 - Af

1. Toute action en
contraire, donne

tribunal de comm

